



DECISION MUNICIPALE N° 2024/0352

SERVICE : PROGRAMMATION-COMMANDE PUBLIQUE – ACHATS

REF : HAB/JB/AP/FH/LB

Affaire suivie par : F. HURTADO (9805)

Adresse mail : commande-publique.fct@ville-lagarde.fr

VISAS		
MFB	DGAS	DGS

OBJET : SERVICES D'ANIMATIONS POUR L'ANNEE 2024 - LES HIVERNALES DU 22/11/2024 AU 29/12/2024 DE LA VILLE DE LA GARDE (EN 14 LOTS) RELANCE LOT 10 DECLARE SANS SUITE- MARCHE A INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION L'OUSTAOU DE PROVENCE

HELENE ARNAUD-BILL, MAIRE DE LA VILLE DE LA GARDE,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,
- VU la délibération n° 2 du 8 Novembre 2020 par laquelle le conseil municipal donne une nouvelle délégation de compétence et de signature à madame le Maire pour la durée de son mandat dans le cadre de l'article L. 2122-22 modifié du Code susvisé,
- VU l'arrêté ARR2024-0540 du 13 septembre 2024 dument transmis en préfecture portant subdélégation de signature de Madame Le Maire à Madame Hélène DELSANTO, 10^{ème} adjointe au Maire
- VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant sur la partie législative et le décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant sur la partie règlementaire du Code de la Commande Publique.
- VU la décision municipale 2023/0304 transmise en préfecture le 19 Juillet 2024, déclarant sans suite le lot 10 « Animations musicales en déambulation des samedis 7 et 21 Décembre » en application des articles R2185-1 et R2185- 2 du Décret n°20186-1075 du 3 décembre 2018 relatif au code de la commande publique.

CONSIDERANT que traditionnellement, la Ville de La Garde propose chaque année des animations de divertissement « clés en mains » dans le cadre de la manifestation dite des « Hivernales », qui se tiendra pour l'année 2024 du 22 Novembre 2024 au 29 Décembre 2024.

imprimerie municipale

Accusé de réception en préfecture
 083-218300622-20241008-DM2024100352-AU
 Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
 8395734 Gard Cedex • 04 94 08 98 00 • contact-mairie@ville-lagarde.fr • ville-lagarde.fr • Rejoignez-nous !



CONSIDERANT que suite à la déclaration sans suite du lot 10 la commune souhaite conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables en application de l'article R2122-2 du code la commande publique, avec l'association L'OUSTAOU DE PROVENCE.

CONSIDERANT que l'offre remise par l'association L'OUSTAOU DE PROVENCE est jugée cohérente et en adéquation avec le cahier des charges.

DECIDE

ARTICLE 1 : **DE CONFIER** le marché relatif aux animations du lot 10 « Animations musicales en déambulation des samedis 7 et 21 Décembre » dans le cadre de la manifestation des « Hivernales 2024 » : au candidat **L'OUSTAOU DE PROVENCE**.

ARTICLE 2 : **DE PRENDRE ACTE** du prix global et forfaitaire du marché fixé pour le lot n°10 « ANIMATIONS musicales en déambulation des samedis 7 et 21 Décembre », à un montant de 3 500.00 € TTC

ARTICLE 3 : **D'APPROUVER** l'acte d'engagement du marché tel qu'établi, mentionnant l'identité des parties contractantes, ainsi que le montant et de signer tous les documents contractuels permettant sa réalisation.

ARTICLE 4 : **DE PRELEVER** les crédits nécessaires au paiement des dépenses sur le budget de la ville prévu.

Conformément à l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, la présente décision sera transmise à monsieur le Préfet du Var et sera reproduite intégralement sur le registre ouvert à cet effet. Elle sera publiée sur le site internet de la ville et communiquée, sous forme d'un donner acte au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

La présente décision peut être contestée en saisissant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet – www.telerecours.fr.

FAIT A LA GARDE, le 8 Octobre 2024

P/ le Maire et par son délégué,
L'adjointe déléguée,

Hélène DELSANTO



Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20241008-DM2024100352-AU
Date de télétransmission : 10/10/2024
Date de réception préfecture : 10/10/2024